

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 21 JANVIER 2019, À 17 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5<sup>E</sup> RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers : Poste no 1 : Martin Pelletier, maire-suppléant  
Poste no 2 : Dawn Eden  
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith  
Poste no 4 : Daniel Fournier  
Poste no 5 : Jean - Pierre Chouinard  
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général et greffier par intérim : Paul Langlois

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 17 h 30.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE.
4. FINANCEMENT DE CONSEIL ET SERVICES EN RESSOURCES HUMAINES.
5. MANDAT OCTROYÉ À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.
6. HÉBERGEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER PAR INTÉRIM.
7. SIGNATURES AUTORISÉES ET REQUISES POUR LES DOCUMENTS FINANCIERS ET BANCAIRES.
8. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
9. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

**3. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE.**

Aucun document n'est déposé.

**4. RÉSOLUTION 19-011- SERVICES DE LA FQM - RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville est membre de la Fédération des municipalités du Québec.

CONSIDÉRANT QU' à titre de membre, la Ville de Murdochville, peut bénéficier de services à moindres coûts.

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre des services d'accompagnement juridique et en matière de ressources humaines et de relation de travail.

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnels de ce service sont fixés pour l'année 2019 à des taux horaires variant de 125 \$ à 165 \$.

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Ville de bénéficier de soutien en ressources humaines.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR PIERRE-MARIE SMITH  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville ait recours au service de ressources humaines et de relations de travail de la FQM le cas échéant en matière de ressources humaines et de relations de travail et ce, aux tarifs horaires en vigueur tel qu'indiqué à la présente

**5. RÉSOLUTION 19-012 - MANDAT OCTROYÉ À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.**

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Murdochville d'obtenir un avis juridique dans un dossier de relations de travail.

CONSIDÉRANT l'impact futur que le dossier pourrait connaître.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE STE-CROIX BLONDIN  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un mandat soit et est accordé au Service des ressources humaines de la Fédération québécoise des Municipalités et qu'un montant maximal de 900 \$, fondé sur les tarifs en vigueur et affiché par la FQM pour 2019, soit accordé pour ce dossier.

**6. RÉSOLUTION 19-013 - HÉBERGEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER PAR INTÉRIM.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit assurer l'hébergement du directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois, pendant son intérim en vertu de la résolution 18-126 et le lien contractuel conclu entre les deux (2) parties.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois, logera à Murdochville pendant son intérim.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville en est venu à une entente avec un citoyen, monsieur Réjean Appleby, domicilié au 713, 4<sup>e</sup> Rue, pour assurer cet hébergement.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville débourse, sur une base mensuelle, un montant de 600 \$ au locateur, monsieur Réjean Appleby, afin d'assurer l'hébergement du directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois.

**7. RÉSOLUTION 19-014 - SIGNATURES AUTORISÉES ET REQUISES POUR LES DOCUMENTS FINANCIERS.**

CONSIDÉRANT QUE les institutions financières exigent une double signature sur les documents financiers et bancaires.

CONSIDÉRANT QUE ces signatures doivent idéalement comprendre un élu et un non élu.

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Murdochville d'avoir des élus comme signataires de documents bancaires ou financiers tel que l'exige les institutions financières.

CONSIDÉRANT QU' en vertu du Code du travail, la Ville compte deux employés cadres, soit le directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois, et le directeur du service des Travaux publics, monsieur André Minville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-  
PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville identifie comme  
signataires non élus de documents financiers  
monsieur Paul Langlois, directeur général et  
greffier par intérim, monsieur Paul Langlois, et  
le directeur du service des Travaux publics,  
monsieur André Minville.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

Aucune question n'est posée.

**9. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL  
FOURNIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée à  
18 h 08.

---

Délisca Ritchie Roussy  
Maire

---

Paul Langlois  
Directeur général et  
greffier par intérim